

MODELE INFORMATIF

Contrat type photographe mariage

Document à personnaliser avant signature entre les mariés et le prestataire photo. Version de travail 2026.

Avertissement important

Ce document est un modèle pratique et pédagogique. Il doit être adapté à chaque situation, aux CGV du prestataire, à son statut, à son assurance et au contexte exact du mariage. Il ne remplace pas l'avis d'un avocat, d'un juriste ou d'un conseil spécialisé.

Mode d'emploi rapide

Ce modèle peut servir de base pour vérifier les points importants avant de signer un devis photo mariage. L'objectif n'est pas de complexifier la relation : il s'agit surtout d'éviter les zones floues sur les horaires, les livrables, les paiements, les reports, les droits d'usage et la diffusion des images.

- [] Remplir toutes les zones entre crochets.
- [] Clarifier les frais de déplacement, parking et péages.
- [] Joindre le devis signé ou le faire reprendre dans le contrat.
- [] Choisir clairement oui/non pour l'autorisation de diffusion.
- [] Vérifier les options : album, drone, photobooth, second photographe, vidéo.
- [] Conserver une copie signée par chaque partie.

1. Parties au contrat

Prestataire : [Nom commercial / Nom légal] _____

Statut / forme juridique : [SASU, EI, micro-entreprise, autre] _____

SIRET / RNE : [à compléter] _____

Adresse professionnelle : [à compléter] _____

E-mail et téléphone : [à compléter] _____

Assurance responsabilité civile professionnelle : [assureur / numéro / validité] _____

Client 1 : [Nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone] _____

Client 2 : [Nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone] _____

Point à vérifier

Un prestataire déclaré doit pouvoir fournir une facture et identifier clairement sa structure. Une prestation non déclarée peut sembler moins chère, mais elle laisse les mariés avec beaucoup moins de garanties en cas de litige ou d'imprévu.

2. Objet de la prestation

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le prestataire réalise une prestation photo de mariage pour les clients, selon les informations et options précisées ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| ☐ Reportage photo mariage | ☐ Repas |
| ☐ Séance engagement / fiançailles | ☐ Soirée / ouverture de bal |
| ☐ Préparatifs | ☐ Album photo |
| ☐ Cérémonie civile | ☐ Photobooth |
| ☐ Cérémonie religieuse ou laïque | ☐ Drone |
| ☐ Photos de couple | ☐ Second photographe |
| ☐ Photos de groupes | ☐ Duo photo + vidéo |
| ☐ Cocktail / vin d'honneur | ☐ Autre : _____ |

3. Date, lieux et horaires

Date du mariage : [jour/mois/année] _____

Lieu(x) des préparatifs : [adresse(s)] _____

Lieu de cérémonie : [adresse] _____

Lieu de réception : [adresse] _____

Heure de début de présence du photographe : [heure] _____

Heure de fin prévue : [heure] _____

Durée de présence incluse : [nombre d'heures] _____

Contact référent le jour J : [nom + téléphone] _____

Les clients s'engagent à transmettre au prestataire un programme prévisionnel de la journée avant le mariage. Tout changement important d'horaire, de lieu ou de déroulé doit être signalé dès que possible.

4. Prix, acompte et paiement

Formule choisie : [nom de la formule ou référence du devis] _____

Prix total TTC ou net de TVA : [montant] _____

TVA : [TVA applicable / TVA non applicable art. 293 B CGI si concerné] _____

Acompte à la réservation : [montant ou pourcentage] _____

Solde : [date limite / modalités] _____

Mode de paiement : [virement, chèque, espèces dans le cadre légal, autre] _____

Réservation de la date

La date est considérée comme réservée uniquement après réception du contrat signé et de l'acompte prévu, sauf accord écrit différent entre les parties.

5. Options, frais et heures supplémentaires

Option / frais	Inclus ?	Prix ou méthode de calcul	Précisions
Séance engagement / fiançailles	[☐] Oui [☐] Non	[montant]	Avant ou après mariage, durée, lieu et nombre de photos.
Photobooth	[☐] Oui [☐] Non	[montant]	Durée, impressions, accessoires, montage, livraison.
Album photo	[☐] Oui [☐] Non	[montant]	Format, nombre de pages, choix des images, délais.
Second photographe	[☐] Oui [☐] Non	[montant]	Nom / rôle / durée de présence.
Drone	[☐] Oui [☐] Non	[montant]	Sous réserve météo, réglementation, sécurité et autorisations.
Heure supplémentaire	[☐] Oui [☐] Non	[tarif horaire]	À valider oralement puis confirmer par écrit si possible.
Déplacement	[☐] Oui [☐] Non	[km, péages, parking]	Base incluse, km supplémentaires, frais réels.
Vidéo ou duo photo + vidéo	[☐] Oui [☐] Non	[sur devis]	Livrables vidéo, son, durée du film, délai.

6. Livrables, retouches et délais

Nombre estimatif de photos livrées : [ex. 200 à 350 photos selon formule]

Format de livraison : [JPEG HD, galerie en ligne, lien de téléchargement, autre]

Délai indicatif de livraison : [ex. 4 à 8 semaines] _____

Durée d'accès à la galerie : [durée] _____

Durée d'archivage des fichiers par le prestataire : [durée] _____

Les retouches incluses correspondent à une correction photographique cohérente : tri, exposition, couleur, contraste, recadrage si nécessaire. Les retouches lourdes, montages complexes, modifications corporelles importantes ou demandes très spécifiques peuvent faire l'objet d'un devis complémentaire.

Sauf accord écrit contraire, les fichiers bruts / RAW ne sont pas inclus dans la prestation.

7. Organisation et obligations des parties

Engagements des clients	Engagements du prestataire
Transmettre les informations utiles : horaires, lieux, accès, contraintes, contacts.	Préparer le matériel nécessaire et prévoir une organisation adaptée à la prestation.
Informers le prestataire des règles du lieu, de l'officiant ou du domaine.	Réaliser la prestation avec sérieux, discrétion et adaptation au déroulé réel.
Prévoir les temps nécessaires pour les groupes, couple et déplacements.	Sauvegarder les images selon son flux de travail habituel après la prestation.
Informers les personnes concernées en cas de diffusion	Livrer les fichiers convenus selon le délai indiqué, sauf cas

8. Retard, report, annulation et force majeure

En cas de retard dans le déroulé de la journée, le prestataire s'efforce de s'adapter dans la limite de la durée prévue. Les heures supplémentaires éventuelles doivent être validées selon les modalités indiquées au devis ou au présent contrat.

En cas de report du mariage, les parties recherchent une nouvelle date compatible avec les disponibilités du prestataire. Les conditions financières du report doivent être écrites clairement : acompte conservé ou reporté, frais déjà engagés, éventuelle nouvelle tarification.

En cas d'annulation par les clients, les sommes déjà versées et les frais engagés sont traités selon les conditions prévues au devis ou aux CGV jointes. En cas d'impossibilité majeure côté prestataire, celui-ci doit prévenir les clients dès que possible et proposer, selon le contexte, une solution de remplacement ou les modalités prévues au contrat.

Conditions particulières de report / annulation : [à compléter]

9. Droit d'auteur, usage des images et diffusion

Le prestataire reste auteur des photographies réalisées. La livraison des images aux clients ne signifie pas cession totale des droits. Les clients disposent d'un droit d'usage personnel et familial, sauf mention plus large prévue ci-dessous.

☐ Usage privé et familial autorisé.

☐ Partage sur réseaux sociaux autorisé.

☐ Impressions personnelles autorisées.

☐ Usage commercial par les clients interdit sauf accord écrit.

☐ Modification importante des images interdite sans accord.

☐ Crédit du photographe demandé en cas de publication publique.

Droits d'usage spécifiques accordés : [à compléter] _____

10. Autorisation de diffusion

Les clients choisissent ci-dessous s'ils autorisent ou non le prestataire à utiliser certaines images du mariage pour son portfolio, son site, ses réseaux sociaux, ses supports commerciaux ou ses dossiers de présentation.

☐ Oui, diffusion autorisée sur le site internet du prestataire.

☐ Oui, diffusion autorisée sur les réseaux sociaux du prestataire.

☐ Oui, diffusion autorisée sur plaquette / portfolio / dossier professionnel.

☐ Non, aucune diffusion publique sans accord écrit ultérieur.

☐ Diffusion autorisée uniquement sur une sélection validée par les clients.

☐ Visages des enfants non diffusés sans accord spécifique des représentants légaux.

Précisions sur la diffusion : [supports, durée, images exclues, confidentialité]

11. Données personnelles

Les informations transmises par les clients sont utilisées pour préparer, réaliser, facturer et livrer la prestation. Elles ne sont pas revendues. Les clients peuvent demander l'accès, la rectification ou la suppression de leurs données selon les modalités prévues par le prestataire.

Contact pour les demandes liées aux données : [e-mail du prestataire]

12. Désaccord, réclamation et règlement amiable

En cas de désaccord, les parties s'engagent d'abord à échanger de bonne foi pour chercher une solution amiable. Les remarques sur la livraison doivent être formulées par écrit dans un délai raisonnable après réception de la galerie.

Délai de réclamation après livraison : [ex. 15 jours / 30 jours]

Médiation ou recours amiable applicable : [à compléter si applicable]

À adapter

Selon le statut du prestataire et la nature du contrat, certaines mentions consommateur peuvent être nécessaires : information précontractuelle, médiation de la consommation, droit de rétractation ou exceptions. À faire valider si le document devient un contrat officiel utilisé auprès de clients.

13. Signature

Fait à _____, le ____ / ____ / _____.

Client 1	Client 2	Prestataire
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Annexe A - Checklist avant de signer un photographe mariage

- [] Le prestataire est identifié clairement : nom, structure, SIRET, coordonnées.
- [] Le devis ou contrat indique la date, les lieux et les horaires de présence.
- [] La formule choisie et les options sont listées sans ambiguïté.
- [] Le prix total, l'acompte, le solde et les frais éventuels sont écrits.
- [] Les déplacements, parkings, péages ou hébergements sont clarifiés.
- [] Les heures supplémentaires ont un tarif connu.
- [] Le nombre estimatif de photos et le format de livraison sont indiqués.
- [] Le délai de livraison est réaliste et écrit.
- [] Les retouches incluses et non incluses sont définies.
- [] La question des fichiers RAW est clarifiée.
- [] Les conditions de report et d'annulation sont prévues.
- [] Le prestataire dispose d'une assurance professionnelle.
- [] Les droits d'usage des images sont expliqués.
- [] L'autorisation de diffusion est acceptée, refusée ou limitée par écrit.
- [] Les images des enfants et invités sensibles sont traitées avec prudence.
- [] Une copie signée est conservée par chaque partie.

Annexe B - Clauses à personnaliser selon le mariage

Sujet	Question à poser	Réponse / décision
Préparatifs	Un ou deux lieux ? Mariés séparés ?	
Cérémonie	Contraintes mairie, église, temple, lieu laïque ?	
Photos de groupe	Liste prévue ? Personne référente ?	
Couple	Moment prévu ? Golden Hour possible ?	
Soirée	Ouverture de bal ? Animation tardive ?	
Drone	Zone autorisée ? Météo ? Sécurité invités ?	
Photobooth	Installation, durée, impressions, accessoires ?	
Album	Format, nombre de pages, choix des photos ?	
Diffusion	Publication autorisée ? Visages enfants exclus ?	

Sources officielles consultées

- **Service Public - Droit à l'image et respect de la vie privée** : Rappelle qu'une personne reconnaissable doit donner un accord écrit pour certaines diffusions, avec un accord précis sur le support, l'objectif et la durée.
- **Service Public Entreprendre - Travail illégal / travail dissimulé** : Rappelle qu'une activité non déclarée peut être considérée comme travail au noir ou travail dissimulé, avec sanctions.

- **Légifrance - Code civil, article 1104 :** Rappelle que les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi.
- **Légifrance - Code de la propriété intellectuelle, article L111-1 :** Rappelle que l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit de droits sur cette œuvre du seul fait de sa création.
- **Légifrance - Code civil, article 9 :** Rappelle le droit au respect de la vie privée.